

Le Havre, le 4 Juillet 2024

**Le Président**

Monsieur le Député,

Par courrier en date du 4 juin, vous appelez mon attention sur la situation des agents de la direction du cycle de l'eau, au regard des observations de la Chambre régionale des comptes.

Le rapport d'observations définitives indique :

*« Si, ainsi que le souligne l'ordonnateur en réponse aux observations provisoires, les régies concernées, qui ont été transférées de la ville du Havre, bénéficient de l'exception prévue à l'article L.2221-8 du CGCT en vertu duquel les régies municipales instituées avant le 28 décembre 1926 peuvent conserver la forme de régie simple ou directe sans autonomie financière et que l'article L 5211-41 du CGCT prévoit la « continuité juridique » des droits et obligations des établissements fusionnés, la chambre estime que ces textes ne sont pas de nature à justifier le maintien des situations irrégulières constatées. Il appartient en conséquence à la Communauté urbaine de régulariser la situation des agents publics -titulaires et non titulaires – affectés dans les différents SPIC relevant de sa gestion ».*

En conséquence, la Chambre a mentionné ce point au titre des obligations de faire :

*« Régulariser la situation des personnels titulaires et non titulaires affectés dans les différents SPIC relevant de la gestion de la Communauté urbaine. »*

Ainsi que vous l'indiquez, les nouveaux agents recrutés et affectés au service public de l'eau et de l'assainissement devront disposer d'un contrat de droit privé. Concernant les fonctionnaires affectés aujourd'hui à ce même service, les dispositions statutaires prévoient le détachement ou la mise à disposition vers un contrat de droit privé. Cette position permet de conserver le statut de fonctionnaire des agents actuellement titulaires, tout en répondant à la directive de la Chambre régionale des comptes relative au statut sous contrat privé des agents exerçant dans un service public industriel et commercial.

.../...

Monsieur Jean-Paul LECOQ  
Député de Seine-Maritime  
55 RUE DE LA REPUBLIQUE  
76700 HARFLEUR

.../...

En février dernier, une réunion d'information a été organisée à l'attention des agents. Une étude est actuellement en cours afin de déterminer la forme juridique du service public industriel et commercial qu'il conviendra de créer. Un groupe de travail avec les représentants des organisations syndicales d'une part et une réunion d'information avec les agents d'autre part sont programmés d'ici la fin du mois de juin, pour exposer les résultats de cette étude. D'autres réunions pourront être organisées pour associer les agents à la création du SPIC et les informer des conséquences.

Le conseil communautaire sera amené à se prononcer sur le choix du support juridique de ce service.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Edouard PHILIPPE